



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**20 JANVIER 2022**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE**  
**COMTÉ DE BONAVENTURE**

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance extraordinaire, en visioconférence Telegram à 19h00 ce 20<sup>ème</sup> jour de janvier 2022, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier  
Tammy Arsenault  
Edgard Boilard  
Patrick Charest  
Jean-Paul Landry

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption du budget 2022
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

017-2022

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Tammy Arsenault, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

018-2022



**PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2022**

Il est proposé par Patrick Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents :  
Que le budget 2022 pour un total de revenus et dépenses au montant de 565 554\$ soit adopté.

019-2022

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.  
La levée de l'assemblée est proposée par Edgard Boilard à 19h08.

  
Maire  
  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

  
Doris Deschênes, maire